

UPPERGROUND
Société à responsabilité limitée
au capital de 740 000 euros
Siège social : 66 Av des Champs Elysées 75008 Paris
509636296 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 Mai 2026

L'an deux mille vingt six
Le 11 Mai,
A 17 heures,

Monsieur Sébastien LEDOUX,
demeurant 12 Rue des Fédérés 93100 MONTREUIL,

Propriétaire de la totalité des 74 000 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la société UPPERGROUND,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Sébastien LEDOUX, associé unique, a
décidé le transfert du siège social de la société au 4 rue de la Paix 75002 Paris

2. A pris les décisions suivantes :

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 4 Rue de la Paix 75002 Paris en remplacement de l'ancien siège social, situé au 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris à compter du 11/05/2026. Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'associé unique de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

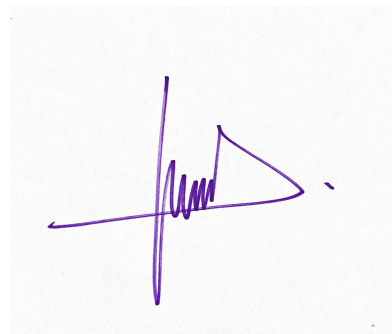
Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3 - Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in purple ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a series of loops and curves.

Sébastien LEDOUX